

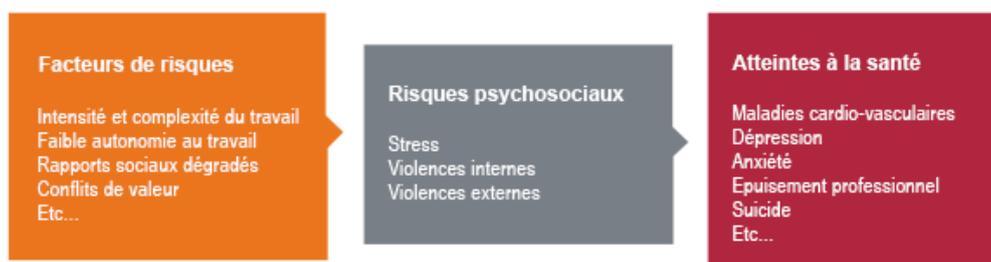
Les risques psychosociaux recouvrent **les risques rencontrés dans la sphère professionnelle qui peuvent porter atteinte à la santé mentale des individus, voire à leur intégrité physique.**

Ils sont liés à l'organisation du travail et aux relations de travail : ils découlent de l'interaction entre individus, et de l'interaction entre l'individu et son travail.

Le terme « risques psychosociaux » regroupe les situations de stress, de violence au travail dont le harcèlement.

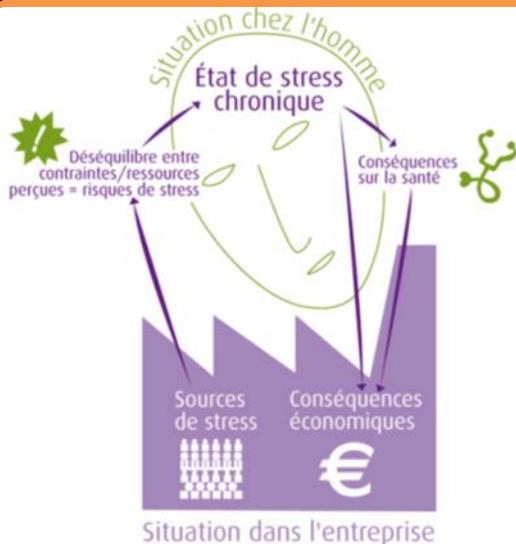
**L'origine des RPS est plurifactorielle.** Les déterminants peuvent ainsi être regroupés en 6 grandes familles (Gollac & Bodier, 2011) :

- L'intensité et le rythme de travail
- Les exigences émotionnelles
- L'autonomie
- Les relations au travail
- Les conflits de valeurs
- L'insécurité de la situation de travail



Source : INRS (2018)

## EFFETS SUR LA SANTÉ



Source INRS

Si la situation stressante se prolonge dans le temps, les symptômes (troubles du sommeil, anxiété, difficultés de concentration, douleurs gastriques...) s'aggravent et peuvent aboutir à des altérations de la santé parfois irréversibles :

- Accidents vasculaires cérébraux, maladies cardiaques et coronariennes,
- Troubles MusculoSquelettiques (TMS),
- Troubles anxieux et dépressions,
- Suicide (certains ont été reconnus en accident de travail et en maladie à caractère professionnel)
- ...



## CONSEILS DE PRÉVENTION (liste non exhaustive)

- **Agir sur l'organisation du travail** : ajustement de la charge de travail, clarification et répartition des missions, des tâches, des responsabilités...
- **Agir sur le collectif de travail** : temps d'expression du personnel, mise en discussion des règles de fonctionnement, de la répartition des tâches...
- **Agir sur le sens du travail** : explication sur les objectifs et tâches, échanges sur les critères de qualité, équilibre exigences/qualité...
- **Agir sur la reconnaissance** : formations, évolutions, intégration dans l'évaluation...
- **Agir sur le management** : adaptation de la charge de travail des managers, soutien et écoute des collaborateurs, formation de l'encadrement à la conduite de projet,...
- **Agir sur l'ergonomie des postes** : réduction des postures contraignantes, matériel adapté, aménagements des espaces de travail...
- **Agir sur l'autonomie des salariés** : marges de manœuvre, prises d'initiative, valorisation et développement du savoir-faire



## VOUS ÊTES ADHÉRENT, AST 25 VOUS CONSEILLE

SUIVI MEDICAL PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE

OUTILS DE SENSIBILISATION : [mémo](#)

**INTERVENTIONS PLURIDISCIPLINAIRES** : actions de sensibilisation auprès des employeurs, de l'encadrement et des représentants du personnel. **Intervention du psychologue du travail en collaboration avec l'équipe médicale** (études des situations de travail dégradées et recommandations, accompagnement méthodologique pour la prévention des RPS...).



## BASE RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE

### CODE DU TRAVAIL

[Article L4121-1](#)

En France, seul un juge peut qualifier une situation de harcèlement : articles L1152-1 à 6 ; L1153 ; L1154 ; L1155-2

### NORMES

Transcription en droit français des accords européens de 2004 et 2006

- L'accord national sur le stress au travail du 2 juillet 2008
- L'accord sur le harcèlement et la violence au travail du 26 mars 2010.



## POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.inrs.fr> : ED 6349;ED 6403 (rps-du); Outil "faire le point"; ...

<http://www.anact.fr/>

Guide d'aide à la prévention : le syndrome d'épuisement professionnel ou burnout. (INRS, ANACT, Ministère du travail)